



## PROFIL POUR CE DIPLOME

### Public visé

Jeune ayant déjà validé un niveau bac ou ayant arrêté en fin de 1<sup>ère</sup> ou terminale

### Prérequis

- Etre âgé(e) de 15 à 29 ans
- Avoir validé un niveau bac ou supérieur
- Etre motivé(e) à exercer le métier visé et pour la Formation en alternance.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Dossier de candidature à l'UFA
- Entretien individuel et personnalisé
- Signature d'un contrat d'apprentissage dans une entreprise d'accueil

*Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ».*

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire du Bac PRO métiers du commerce et de la vente est un employé commercial sédentaire, qui intervient dans tout type d'unité commerciale et entretient une relation directe avec les clients, afin de mettre à leur disposition les produits correspondant à leur demande.

Il participe à l'approvisionnement, vend conseille et fidélise, participe à l'animation de la surface de vente et assure la gestion commerciale attachée à sa fonction.

A ce titre il doit :

- Accueillir, conseiller et vendre des produits et des services associés :
  - o Assurer la veille commerciale
  - o Réaliser la vente dans des cadres de vente variés
- Contribuer au suivi des ventes :
  - o Assurer le suivi de la commande du produit ou du service
  - o Traiter les retours et réclamations
  - o S'assurer de la satisfaction client
- Participer à la fidélisation de la clientèle et au développement de la relation client :
  - o Traiter, exploiter l'information ou le contact client
  - o Contribuer à des actions de fidélisation et de développement de la relation client

- o Evaluer les actions de fidélisation de la clientèle
- Gérer et animer les unités commerciales et l'offre commerciale :
  - o Assurer les opérations préalables à la vente
  - o Rendre l'unité commerciale attractive et fonctionnelle
  - o Développer la clientèle

## PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Continuité dans les études par une mention complémentaire ou un BTS
- Insertion dans le monde professionnel

## ORGANISATION DE LA FORMATION : Moyens et méthodes pédagogiques :

### Rythme et alternance :

En moyenne : 3 jours (semaine A) et 2 jours (semaine B) en UFA

Remise du calendrier lors de la signature du contrat

### Modalités d'évaluation :

Contrôles ponctuels et contrôles en cours de formation

### Validation :

Diplôme d'Etat, niveau 4, Bac pro commerce option A

### Nombre de participants :

- Capacité minimum 8 alternants
- Capacité maximum 20 alternants

### Durée de la formation :

Le BAC PRO Commerce se déroule sur 1 an  
(Soit **530 h** de formation)

**+ 15h** de PSE (Prévention santé environnement)

**+ 15h** de SST (Sauveteur Secouriste du travail)

Si le candidat n'a pas validé ces unités

**+ 100h** maximum supplémentaires si le candidat n'a pas validé ses matières générales



(RNCP 32208)

## Tarifs de la formation :

### Article L.6211-1 « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal »

Conditions tarifaires sur demande Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 7500 €00. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020- 786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant

*Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :  
Le tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO*

## Accessibilité handicap :

Locaux conformes à la réglementation E.R.P, accessibles aux personnes à mobilité réduite  
Adaptation pédagogique pour les personnes en situation de handicap

**Référente handicap du CFA Jean Bosco : Maud Lacasaigne - handicap@cfajeambosco.fr**

## COORDONNEES :

<p><b>UFA ST VINCENT DE PAUL</b> 8 Bd du Général De Gaulle 60 000 BEAUVAIS</p> <p>03.44.11.16.00 adm.ufa@st-vincentdepaul.fr</p>	<p><b>EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DEVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :</b></p> <p><b>Sophia Jandos</b> 06.74.17.74.82 Jandos.s@cfajeambosco.fr</p>
--	--

## VALEUR AJOUTÉE :

- Suivi et accompagnement du candidat, de sa candidature jusqu'à la certification
- Un formateur référent de section
- Travail collaboratif avec l'entreprise pour faire vivre la formation en alternance, pour une complémentarité des apprentissages
- Des formateurs experts, professionnels en exercice dans des structures de commerce
- Une restauration et une salle de repas privilégiées pour les apprentis-e-s

## TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION : (Ouverture en septembre 2022)

